



Collaboration interinstitutionnelle

« Tous partenaires »

Rapport annuel 2022

Table des matières

1. Introduction	3
2. L'année 2022 en bref	3
3. Organisation de la CII Valais	3
4. CII Jeunes	4
5. CII Asile	5
6. CII Bilatérale	5
7. Formations – informations	6
8. CII complexe	6
9. Conclusion	7
Définitions et abréviations	8

Personne de contact

Anne Beney Confortola, Chargée cantonale de la CII Valais, Tél. 027 606 73 20,
anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/CII, à la rubrique:
Publications CII > Rapport annuel CII

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

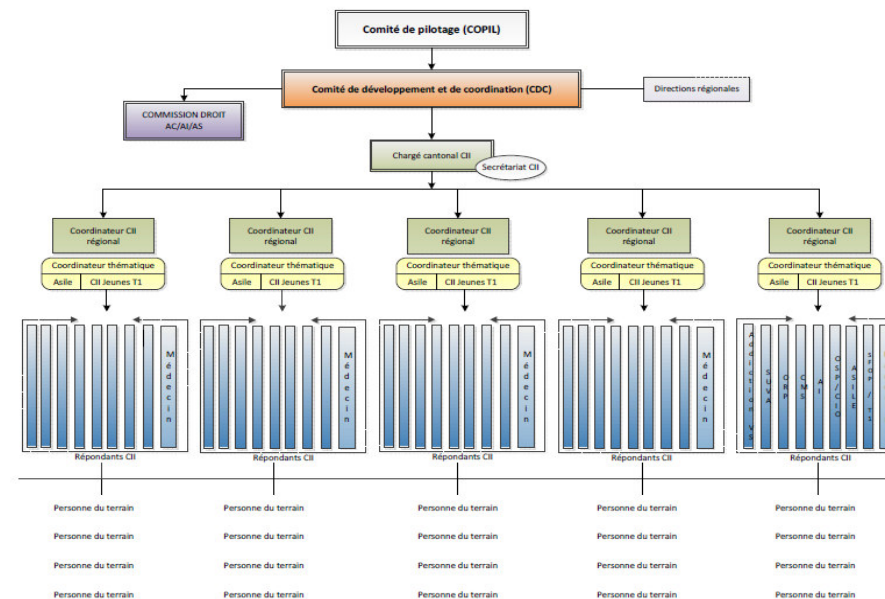
1. Introduction

La Collaboration interinstitutionnelle (CII) s'occupe de la collaboration entre au moins deux institutions relevant des domaines suivants : **chômage, intégration des étrangers, formation professionnelle, invalidité et aide sociale**. La mission principale de la CII Valais est l'insertion durable sur le plan professionnel et social des personnes. Son objectif premier consiste à assurer, dans le respect des cadres légaux, les conditions idéales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de ré-insertion vers le premier marché du travail. Elle vise également à coordonner les différents dispositifs de manière optimale.

2. L'année 2022 en bref

81	situations complexes annoncées au bureau CII Valais
5494	personnes suivies par l'ensemble des dispositifs partenaires CII ont bénéficié d'un suivi simultané (soit un 16%)
12%	des personnes relevant des ORP sont suivies simultanément par l'OAI, par les CMS, par l'OSP, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs
25%	des personnes relevant de l'OAI sont suivies simultanément par les ORP, par les CMS, par l'OSP, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs
39%	des personnes relevant des CMS sont suivies simultanément par les ORP, par l'OAI, par l'OSP, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs
67%	des personnes relevant de l'OSP sont suivies simultanément par les ORP, par l'OAI, par les CMS, par l'OASI ou par au moins 2 dispositifs
5%	des personnes relevant de l'OASI sont suivies simultanément par les ORP, par l'OAI, par l'OSP, par les CMS ou par au moins 2 dispositifs
61	Participant·es et participant·es aux formations CII Valais organisées dans le Valais romand (50) et dans le Haut-Valais (11)
310	Collaboratrices et collaborateurs ont participé à la journée CII cantonale à Brig
Fr. 383'849.70.-	ont été alloués à la CII Valais (frais structurels)

3. Organisation de la CII Valais



Chaque région du canton dispose de collaboratrices et collaborateurs professionnels aux compétences spécifiques pour toutes les activités impliquant plusieurs dispositifs partenaires.

Activités du Comité de pilotage CII (COPI)

En 2022, le COPI a axé ses activités sur la réorganisation des partenaires du fait de l'intégration du Service des hautes écoles (SHE) à la CII Valais et des retraits d'Addiction Valais et de la SUVA intervenus en cours d'année. La Convention CII 2012 a été adaptée aux changements institutionnels et approuvée par le Conseil d'Etat. Elle est effective en date du 1^{er} juillet 2022.

Le COPIL a également mis en place un groupe de travail en vue d'effectuer des travaux exploratoires à propos d'une éventuelle CII du deuxième cercle¹. Elle vise à regrouper des partenaires, qui au travers de leurs mandats respectifs, ont un rôle d'agents facilitateurs et de soutien à la mission de la CII. Ces réflexions se poursuivront en 2023 avec comme objectifs de vérifier si les partenaires identifiés par le COPIL de la CII Valais sont intéressés à se joindre ponctuellement à la CII Valais.

Activités du Comité de développement et de coordination (CDC)

Durant cette année, plusieurs membres du CDC ont apporté leur soutien lors des 15 séances organisées par Mme Anne Beney Confortola, Chargée cantonale de la CII, pour présenter la nouvelle prestation « case management CII » aux collaboratrices et collaborateurs terrain.

Suite aux changements intervenus au niveau organisationnel, le CDC et les membres du bureau CII ont entrepris une réflexion sur la mise en valeur qualitative et quantitative de la CII ainsi que sur l'organisation des coordinations régionales. Les principaux changements interviendront en 2024.

Activités du bureau CII

La composition du bureau CII a changé au cours de l'année 2022. Il a accueilli Mme **Paula Pereira**, assistante sociale au Centre médico-social (CMS de St-Maurice en remplacement de Mme Rojda Braillard).

Dans le cadre de leurs responsabilités opérationnelles, les neuf membres du bureau CII ont poursuivi les activités prévues dans leur cahier des charges, à savoir conseiller les professionnels pour les situations complexes, veiller à la formation des professionnels, assurer l'organisation et la conduites des séances CII régionales, etc².

En collaboration avec le Service informatique de l'Etat du Valais (SCI) et les informaticiens du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), le bureau CII développe un **nouveau logiciel cantonal** pour gérer et monitorer les annonces des situations complexes.

Dans une logique de pérennisation et d'amélioration continue, en collaboration avec le responsable qualité du SICT, tous les processus, procédures, instructions et documents ont été totalement revus et adaptés. Cette réactualisation participe pleinement au projet Qualité du SICT qui vise à terme une certification ISO 9001-2015.

¹ Les partenaires signataires de la Convention CII 2022 relèvent de la CII du 1^{er} cercle.

² Le cahier des charges de tous les organes de la CII se trouve sur le site www.vs.ch/cii

Devenu obsolète en raison des divers changements législatifs, le **catalogue CII des mesures de réinsertion professionnelle et sociale** a été actualisé et est à disposition à l'adresse internet suivante : [Documents CII \(vs.ch\)](http://Documents CII (vs.ch))

L'Office AI (OAI), par son Service médical régional (SMR) a mis en place une nouvelle prestation payante « **avis médical** » pour les situations annoncées au bureau CII qui nécessitent des clarifications médicales. Le médecin SMR contacte les médecins traitants de la personne concernée et fait office de « trait d'union » entre les professionnels de l'insertion et le milieu médical.

En raison du départ d'Addiction Valais, la coordination de la région sierroise a été assurée ad intérim par Mme Anne Beney Confortola, Chargée cantonale de la CII.

Plusieurs fois par année, la CII Valais rencontre ses homologues des cantons romands. C'est dans ce cadre que plusieurs collaborateurs des ORP genevois ont rencontré leurs homologues valaisans pour échanger sur leurs pratiques respectives et se familiariser avec le modèle valaisan.

4. CII Jeunes

Parmi les 316 nouvelles situations traitées par la Plateforme T1 en 2022 dans l'ensemble du canton, 234 (soit le 74%) parviennent par le biais d'annonces institutionnelles. Les acteurs de ces signalements sont principalement les partenaires classiques de la CII soit l'OAI, les CMS, Addiction Valais, les ORP et les CIO. En 2022, les synergies avec les instances concernées par la jeunesse en difficulté, notamment le Tribunal des mineurs (TM), l'Office pour la protection de l'enfant (OPE), les Centres pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) ainsi que le Service de Psychiatrie-Psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (SPPEA) se sont également poursuivies.

Sur la même lancée qu'en 2021, les situations de détresse psychologique ne cessent d'augmenter. Ainsi, la Plateforme T1 a soutenu 65 familles de Brigue à St Gingolph dans le cadre d'un dépôt de demande de soutien ou d'une intervention précoce auprès de l'Office cantonal AI.

Le travail interinstitutionnel effectué en faveur de la jeunesse en difficulté est formalisé par les outils de la CII. Toutefois, l'année 2022 aura été l'année de la réflexion sur les méthodes, les attentes et les besoins de la CII jeunes.

Quelle est actuellement la part de travail invisible de la CII ? Si les TRO, les assessments, le CM CII et les tandems constituent la pointe de l'iceberg, cela signifie qu'en soutien à cette partie visible et quantifiable, il existe une partie cachée de travail et d'interactions entre professionnels essentielle pour une prise en charge efficaces des jeunes en difficulté.

Le défi de la CII sera de valoriser chacune des opérations de la chaîne de collaboration afin de les pérenniser et d'en faciliter l'existence.

5. CII Asile

Dans le secteur de l'asile, l'année 2022 restera marquée par l'éclatement de la guerre en Ukraine et l'exode massif de sa population vers les différents pays d'Europe. En Valais, ce sont près de 3'000 personnes qui ont été accueillies entre le 15 mars et le 31 décembre 2022. Phénomène à l'ampleur inédite, l'Office de l'asile a dû réagir vite et au mieux pour héberger ces personnes, leur fournir un accompagnement social, un accès aux soins, une scolarité pour les enfants, etc. Afin de faire face à ces nouveaux enjeux, pas loin de 150 collaborateurs ont dû être engagés, freinant temporairement l'intégration pleine et entière de l'asile dans la CII.

Toutefois, l'Office de l'asile a continué à renforcer ses liens avec les différents dispositifs de la CII. La collaboration avec le SFOP fut excellente dans le cadre, notamment, de la scolarisation des jeunes Ukrainiens et autres jeunes migrants (Classes d'Accueil et d'Intégration). Les évaluations de la capacité de formation ont pu être renouvelées en collaboration avec les CIO. Le programme Afi (aides financières fédérales) a poursuivi sa croissance en 2022 avec 12 contrats signés avec des entreprises validées par les ORP du canton. Il en va de même avec le programme de formation RIESCO dans le domaine de la santé, ainsi qu'une nouvelle mouture de formation intensive de 3 mois dans les domaines de la cuisine, du service et de l'intendance, intitulée Migin (Migration Intégration). Ce programme et cette formation, destinés aux bénéficiaires d'aide sociale et aux chômeurs en fin de droit, ont bénéficié du soutien du SICT et de son Fonds cantonal pour l'emploi.

Enfin, la collaboration entre le Bureau d'insertion professionnelle (BIP) de l'Office de l'asile et le SICT, via sa section main-d'œuvre étrangère et ses Offices régionaux de placement, a trouvé une nouvelle dynamique dans le cadre des demandes d'autorisation de travail des détenteurs de permis S et leur inscription comme demandeurs d'emploi à l'ORP.

6. CII Bilatérale

Collaboration entre le SICT et le SAPEM

Depuis 2022, le Service de l'application des peines et des mesures (SAPEM) a débuté le processus d'harmonisation et d'uniformisation de la structure formelle des collaborations. Pour ce faire, un groupe de travail mixte, sous la responsabilité de la CII, a élaboré une Convention-cadre entre le SAPEM et le SICT, complétée par des Contrats de prestations concernant les personnes suivies par les ORP et les différentes unités d'organisation du SAPEM, à savoir l'Établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) et l'Office des sanctions et de l'application des mesures d'accompagnement (OSAMA).

La phase d'implémentation de cette collaboration interviendra dans le courant de l'année 2023.

Collaboration entre les ORP et les CMS

La collaboration entre les ORP et les CMS est réglée formellement par une **directive** datant de novembre 2021 signée par les deux chefs de départements concernés, soit le Département de l'économie et de la formation (DEF) et le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC).

Cette **directive** a plusieurs objectifs, notamment de clarifier la notion de leadership dans la gestion des cas entre les deux partenaires ; de faciliter les échanges d'informations lors de prises en charge simultanées et conjointes de bénéficiaires et surtout, d'organiser les transitions d'un dispositif à un autre de manière fluide, transparente et contraignante.

Durant cette année, **150** personnes ont été signalées par les ORP aux CMS et **99** l'ont été par les CMS vers les ORP. Cette **organisation formelle des transitions** apporte clairement une réponse à la nécessité de coordonner les efforts d'intégration qui se situent aux interfaces entre l'AC et l'AS. Cette coordination englobe la possibilité d'échanger les données nécessaires, d'assurer la communication réciproque des attentes et des objectifs, ainsi que de garantir la mise à disposition et le financement des mesures pour optimiser les chances de réinsertion de ces personnes.

Collaboration entre l'OSP et l'OAI

Avec l'entrée en vigueur du développement continu de l'AI au 1^{er} janvier 2022, de nouvelles perspectives sont possibles, notamment pour les jeunes dès 13 ans atteints dans leur santé. Les conseillères et conseillers en orientation ont ainsi eu une présentation sur les principales nouveautés et changements dans les mesures d'accompagnement. Dès 2023, les mandats de Job coaching vont pouvoir être étendus à tout le Valais romand

Collaboration entre l'OSP et l'OASI

Les collaborations avec l'OASI, le BIP et les classes SCAI ont été intensifiées et adaptées en fonction de la situation sur le front des réfugiés, notamment ukrainiens. Dès 2023, les bilans d'orientation et d'évaluation de la capacité de formation effectués par l'OSP pour les personnes issues de l'immigration seront également disponibles dans le Haut-Valais.

7. Formations– informations

Journée CII cantonale

Le 29 septembre 2022 a eu lieu à Brig, à la SimplonHalle, la journée cantonale de la CII Valais. Sur le thème des enjeux éthiques liés à la posture d'accompagnement dans un contexte d'aide et contrainte, cette manifestation a accueilli plus de 310 personnes provenant des offices régionaux de placement, des offices AI, des centres médico-sociaux, de l'office de l'asile, de l'office d'orientation et du service de la formation professionnelle. Elle a favorisé le réseautage, les échanges et la connaissance mutuelle.

Plus d'informations³ se trouvent sur le site de la CII Valais [Publications CII \(vs.ch\)](#)

Journée de formation pour les nouveaux collaborateurs

Dans le **Valais romand**, 50 professionnels ont participé à cet événement annuel. Après une première partie théorique axée sur la CII même, les personnes intervenantes ont animé chacune un atelier dont le sujet traitait de l'employabilité selon la perception du dispositif en question. Réunis en petits groupes interinstitutionnels, les collaborateurs terrain ont participé activement à tous ces ateliers. Le fait de se retrouver en présentiel, de réseauter et de pouvoir échanger sur leur activité a été fort apprécié par les participants.

³ Supports de la journée et newsletter n° 15 résumant les interventions

Dans le **Haut-Valais**, 11 personnes ont participé à la traditionnelle journée d'introduction à la CII. Lors de la séance plénière du 6 octobre 2022 à Brig, les participants ont pu échanger avec des représentants des institutions partenaires, approfondir leurs connaissances de ces dernières et travailler en réseau.

Journée de formation sur le thème de la santé mentale

Dans le cadre de la campagne nationale de promotion de la santé psychique lancée en octobre 2018, le groupe de travail SantéPsy s'est proposé d'organiser une formation sur le thème de la « Santé mentale, chômage et non emploi » Plus de quinze conseillers ORP spécialisés en CII y ont participé. Les organisateurs de Mesures du Marché du Travail (MMT) ont également délégué des représentants. Cette journée a permis aux participants de renforcer leurs compétences et de mieux connaître les ressources du réseau sur ce thème. Cette formation sera également proposée dans le Haut-Valais en début d'année 2023.

Morgenflash IIZ

Dans le Haut-Valais, la deuxième édition du Morgenflash IIZ a été organisée du 10 mai au 14 juin 2022 à l'initiative du groupe de pilotage régional CII. Sur le thème des prestations disponibles pour les adolescents et les jeunes adultes, chaque mardi matin, les dispositifs partenaires ont diffusé de brèves informations sur le net. Ces contributions étaient également accessibles en différé pendant une semaine.

8. CII complexe

Si l'économie dans son ensemble a souffert des conséquences de la pandémie de COVID-19, sa croissance en 2022 a eu un fort impact sur le marché du travail et la baisse du nombre de demandeurs d'emploi. Si le conflit russo-ukrainien a créé beaucoup d'incertitudes, notamment en lien avec l'approvisionnement en matières premières et le risque de pénurie d'électricité, force est de constater que ces éléments n'ont pas inversé la tendance positive de l'évolution du marché du travail valaisan.

Compte tenu de cette tendance positive sur le marché du travail valaisan et de la situation de plein emploi, le nombre de situations complexes signalées à la CII est en diminution.

	Valais	Haut-Valais	Sierre	Sion	Martigny	Monthey
Total des cas par Dispositifs Annonceurs	81	10	23	18	15	15
ORP	44	5	18	8	10	3
CMS	27	4	3	7	4	9
BIP/Croix Rouge						
OAI	2	1	1			
CIO/SHE	3		1	1	1	
T1/SFOP	5			2		3

La CII Valais propose **quatre types de prestations** pour les situations complexes :

Prestations de type anamnèse :

- **La table ronde (TRO)** suit divers objectifs (brainstorming, préparation aux assessments, etc.) et se conclut par une orientation de type réseau ou un case management CII (CM CII).
- **L'assessment** a pour but de clarifier la situation médicale (identifier les limitations fonctionnelles) des personnes en vue de leur réinsertion sur le premier marché du travail.

Prestations de type gestion du cas :

- La mesure **coaching ORP-CMS** vise un coaching intensif des bénéficiaires en vue d'une réinsertion professionnelle vers le 1^{er} marché de l'emploi.
- **Le case management CII (CM CII)** : le Pool régional de répondants CII, composé des professionnels/spécialistes nommés par les dispositifs partenaires à la CII, sous la responsabilité de son membre qu'il a désigné comme gestionnaire de cas, assure le suivi des situations complexes annoncées en vue de bénéficier d'une prise en charge conçue de façon systématique et transversale aux institutions.

Les prestations en chiffres (toutes situations confondues jeunes et adultes)

En 2022, **21 personnes** ont bénéficié d'une TRO. Aucun assessment n'a été sollicité par les collaborateurs terrain. **45 situations** ont fait l'objet d'une prise en charge par les tandems du coaching ORP-CMS, **6 jeunes** ont bénéficié de la prise en charge de type CII jeunes et **3 personnes** ont été suivies selon la méthode du CM CII.

Profil des situations : 65% des situations concernent des hommes. La moyenne d'âge pour les deux sexes se situe à 41 ans. 69% des personnes n'ont pas de formation professionnelle, 25% ont obtenu un titre de formation du secondaire II et 6% ont une formation de niveau tertiaire.

L'indice de gravité définit de manière pondérée la complexité des cas analysés par le collaborateur terrain. Constitué de la dimension « insertion professionnelle récente » et des facteurs de risques identifiés par les collaborateurs terrain (santé – dépendance – illettrisme – finance – formation, etc.), il oscille entre 0 (sans risque) et 6,5 (multirisques). **L'indice de gravité moyen se situe à 2.0** (cumul de 4 facteurs de risques en moyenne).

Taux de réinsertion sur le marché du travail : pour la mesure **coaching ORP-CMS**, le taux de réinsertion se situe à 42%. Il prend en considération toutes les situations closes par les tandems en 2022.

Détection précoce : le temps d'identification d'une problématique CII complexe peut être appréhendé par la durée moyenne entre le moment où la personne démarre un suivi auprès du dispositif annonceur et celui où elle est annoncée au bureau. **47% des situations** ont été annoncées dans un délai inférieur à 6 mois, ce qui satisfait l'objectif CII de favoriser la détection précoce des signalements des cas.

9. Conclusion

En 2022, la CII Valais a retrouvé le rythme d'avant la pandémie. En réunissant plus de 300 collaborateurs, la journée CII cantonale a pu avoir lieu avec succès et ce, après 5 ans d'interruption.

Après le retrait d'Addiction Valais et de la SUVA, les partenaires CII du « premier cercle », signataires de la Convention CII, ont reprécisé leur mission: **travailler ensemble pour une insertion professionnelle et sociale durable**. Pour la satisfaire, le COPIL a souhaité que les partenaires du « deuxième cercle », essentiels à certains aspects pratiques de l'insertion, ne soient pas omis dans la CII Valais. La réflexion initiée en 2022 vise à concevoir une plateforme de réseautage plus vaste et englobante.

En termes d'activité, il faut relever que l'habitude adoptée par de nombreux professionnels d'effectuer du télétravail impacte, sur le plan quantitatif, les prestations de la CII. En fait, les modes de collaborations se redéfinissent en devenant plus agiles, plus souples et s'adaptent ainsi à l'évolution des besoins. Le défi de la CII dans un futur très proche sera alors de valoriser chaque opération de la chaîne de la collaboration afin de ne pas remettre en question son utilité, mais au contraire, de les encourager, d'en faciliter l'existence, voire de développer de nouveaux partenariats.

Définitions et abréviations

Assessment : Les teams régionaux, composés des répondants CII Valais des institutions, du collaborateur annonceur et d'un médecin délégué par le Service médical régional de l'AI (SMR) évaluent, en présence de la personne concernée, sa situation médicale, professionnelle et sociale ainsi que les ressources à disposition en vue d'établir un plan contraignant (**contrat d'objectifs**) visant à la réinsérer sur le premier marché du travail.

Bureau CII : Est le centre de compétences de la CII. Il se compose de la chargée cantonale de la CII Valais, de cinq coordinateurs régionaux impliqués à raison de 20% chacun, des deux coordinatrices thématiques et d'une collaboratrice administrative. Il est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs terrain.

Le case management CII (CM CII) : le Pool régional de répondants CII, composé des professionnels/spécialistes nommés par les dispositifs partenaires à la CII, sous la responsabilité de son membre qu'il a désigné comme gestionnaire de cas, assure le suivi des situations complexes annoncées en vue de bénéficier d'une prise en charge conçue de façon systématique et transversale aux institutions.

Chargé cantonal CII : Assure la coordination de la CII au niveau cantonal et régional et est garant du bon fonctionnement de celle-ci.

CDC : Veille au développement de la CII en Valais et à son optimisation. Il est composé des représentants désignés par les dispositifs impliqués.

Commission droit : Organe juridique composé de trois membres provenant de l'AI, du SICT, du SAS. Elle valide la prise de risque dans les limites du droit propre à chaque dispositif et décide du préfinancement, voire de la prise en charge des mesures de réinsertion par le Fonds cantonal de l'emploi.

COPIL : Organe politico-stratégique constitué des chefs de Service et des directions impliqués. Il définit et décide les orientations de la CII en Valais dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle.

Mesure coaching ORP-CMS : Prise en charge conjointe et coordonnée relevant du chômage et de l'aide sociale tel que le coaching intensif ou le tandem. La pratique du coaching intensif est destinée à des personnes précarisées et en fin de droit.

Les tandems, composés de conseillers ORP et d'assistants sociaux, analysent les dossiers, conçoivent et mettent en œuvre des projets de réinsertion professionnelle et sociale.

Table Ronde (TRO) : Pré-évaluation globale durant laquelle les professionnels des différents dispositifs déterminent la prise en charge appropriée à la situation d'une personne. Cette dernière n'est en règle générale pas présente.

AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
AIS	Agenda intégration suisse
AP/R	Réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire
AS	Aide sociale
BIP	Bureau d'insertion professionnelle
CDTEA	Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent
CDC	Comité de développement et de coordination
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIO	Centre d'information et d'orientation
CMCII	Case management CII
CMS	Centre médico-social
CoCIILA	Coordination des CII latines
COFIL	Comité de pilotage
DEF	Département de l'économie et de la formation
DSSC	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
EPCL	Etablissement pénitentiaire de Crêtelongue
LIAS	Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
MMT	Mesure du marché du travail
OAI	Office de l'assurance-invalidité
OASI	Office de l'asile
OCPS	Office de coordination des prestations sociales
OSAMA	Office des sanctions et des mesures d'accompagnement
OPE	Office de la protection des enfants
ORP	Office régional de placement
OSP	Orientation scolaire, professionnelle et de carrière
PAI	Programme pilote Préapprentissage d'intégration
SAPEM	Service de l'application des peines et des mesures
SAS	Service de l'action sociale
SCAI	Section classe d'accueil et d'intégration
SCI	Service cantonal de l'informatique
SFOP	Service de la formation professionnelle

SHE	Service des hautes écoles
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SMR	Service médico-régional de l'OAI
SPPEA	Service de Psychiatrie-Psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
SUVA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
TM	Tribunal des mineurs
TRO	Table ronde

Organisation de la CII Valais

Membres du Comité de pilotage (COPIL)

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de Service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de Service du SAS
Mme Tanja Fux, cheffe de Service du SFOP
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
M. Yves Rey, chef de Service du SHE
Mme Marie-France Fournier, Présidente du CDC, OAI Valais (voix consultative)
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII (voix consultative)
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT (secrétaire)

Membres du Comité de coordination et de développement (CDC)

Mme Marie-France Fournier, Présidente, OAI Valais
M. Roland Favre, OCPS, SAS
M. David Fellay, PP, SICT
M. Roger Fontannaz, OASI, SAS
M. Viktor Lang, OAI
Mme Sophie Martin, CMS
M. Daniel Schnyder, SFOP
M. Cédric Vergère, OSP
M. Alain Zumofen, LMMT, SICT
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres de la Commission droit

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de Service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de Service du SAS
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres du bureau CII

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Paula Pereira, CMS
Mme Barbara Guntern, OSP, SFOP
Mme Aian Jaffe, Plateforme T1, SFOP
Mme Anne Poffet, BIP, SAS
M. Jean-Luc Rahir, OAI
M. Emir Salman, ORP, SICT
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT